

[texte](#)

[article](#)

Handicap et pandémie : des marges de progrès pour protéger les plus vulnérables

"Un nombre important de personnes vivant avec un handicap ne sont pas prises en charge par une structure et peuvent donc se retrouver isolées à leur domicile. Un relai des collectivités territoriales (communes, départements, régions) doit pouvoir apporter une aide dans les actes de la vie quotidienne notamment en cas de confinement."

Par: Pascal Jacob, Président d'Handidactique, administrateur de la FHF /

Publié le : 20 Mars 2020

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Poursuivre la réflexion

Depuis janvier 2020 l'épidémie COVID-19 s'est propagée depuis la Chine. Le virus est dorénavant présent sur le territoire national.

Cette situation a un impact sur la vie des personnes vivant avec un handicap. Si l'inquiétude est présente et compréhensible, les personnes vivant avec un handicap constatent qu'une solidarité nationale se développe à leur égard. Des actions d'information sont réalisées, les établissements accueillant les personnes vivant avec un handicap s'organisent pour protéger les personnes les plus vulnérables.

Ce contexte nous oblige aussi à modifier nos comportements. Les personnes vivant avec un handicap s'inscrivent totalement dans les préconisations qui sont diffusées par les différents médias. Le baromètre handifaction fait ressortir que les personnes vivant avec un handicap se tournent davantage vers la médecine de ville (généralistes) et soulagent le système hospitalier et notamment les services d'urgences. En effet, les derniers chiffres depuis 10 jours montrent qu'environ 40 % des personnes s'orientent vers un généraliste pour une nouvelle maladie. Cette période de difficulté montre aussi une amélioration de la qualité des soins dans tous les lieux de soin.

Malgré cette prise de conscience et cette volonté de bien faire, il reste des marges de progrès

afin de protéger nos concitoyens les plus vulnérables. Le baromètre handifaction montre que 63 % des répondants n'ont pas de médecin traitant et ne disposent pas d'un point d'appui pour obtenir des réponses en cas d'apparition des premiers symptômes ou pour obtenir un renseignement concernant leur état de santé.

Un nombre important de personnes vivant avec un handicap ne sont pas prises en charge par une structure et peuvent donc se retrouver isolées à leur domicile. Un relai des collectivités territoriales (communes, départements, régions) doit pouvoir apporter une aide dans les actes de la vie quotidienne notamment en cas de confinement. On notera aussi qu'un grand nombre de parents et de proches de personnes vivant avec un handicap souhaitent être associés à l'effort de solidarité nationale en proposant leur aide à tous les dispositifs qui en aurait besoin, plutôt que d'être de simples témoins de ce qui est décidé pour leurs enfants.

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Sommaire